

DÉCEMBRE 2022

# MOUTIER

*dans le Jura*

3



Informations aux Prévôtis-e-s sur le changement de canton

UN MAGAZINE PUBLIÉ PAR LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

# Nathalie Barthoulot



## Chères Prévôtoises, chers Prévôtos,

Trente-six mois! Voilà le temps qui nous sépare encore de l'entrée par la grande porte de la commune de Moutier dans le Jura. C'est à la fois long et court, comme le disent volontiers les Québécois. Au regard de la complexité institutionnelle que représente le changement d'appartenance cantonale d'une ville de l'importance de Moutier et de son rôle de commune-centre, et quand bien même il eût été souhaité un transfert anticipé, la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'est toutefois imposée comme la seule soutenable pour les différents partenaires. Cette date reste tout de même ambitieuse, tant pour les autorités jurassiennes et bernoises que pour celles de votre ville.

Alors que les négociations du Concordat devraient bientôt aboutir, cette 3<sup>e</sup> édition du magazine *Moutier dans le Jura* permet à l'Etat jurassien de vous présenter l'avancement du projet et les différentes étapes qu'il reste à franchir jusqu'au transfert. Ce magazine est aussi l'occasion de vous faire part des différentes mesures prises par l'Etat jurassien afin que vous trouviez progressivement la place qui est la vôtre au sein du canton.

En tant que Prévôtoises et Prévôtos, vous pourrez, par exemple, et ce avant même le transfert officiel de 2026, bénéficier des droits politiques jurassiens et ainsi participer à la vie politique du canton, en particulier dans le cadre des élections cantonales prévues à l'automne 2025.

La commune de Moutier pourra, de son côté, adapter ses principales bases légales au droit jurassien. Elle devra par ailleurs adapter son budget et son plan financier.

Les entreprises peuvent, quant à elles, bénéficier des services de proximité fournis par la Promotion économique du Canton du Jura. Les détails sont donnés en page 8 de ce magazine.

*Dans la perspective du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est désormais essentiel de renforcer nos liens, d'échanger et collaborer pour dessiner l'avenir de notre région.*

Nous avons dans ce sens réalisé une série de petits clips, aussi pétillants que frais et joyeux, qui mettent en lumière les particularités de Moutier, à travers le regard d'habitant-e-s de la ville. Ils sont à découvrir sur les comptes cantonaux des réseaux sociaux et via le Code QR ci-dessous.

Il ne reste que trente-six mois avant que la cité prévôtoise ne devienne jurassienne. Nous devons progressivement mais sans attendre apprendre à vivre et à travailler ensemble au sein d'une même communauté de destin. Avec les autorités communales de Moutier, avec vous toutes et tous, nous portons la responsabilité d'écrire positivement et ensemble ce nouveau chapitre de l'histoire jurassienne. Et nous y parviendrons, de belle manière!

Je vous souhaite une très bonne lecture de cette 3<sup>e</sup> édition. Au nom du Gouvernement jurassien, mais aussi au nom de l'ensemble de l'équipe qui travaille à l'accueil de votre ville, je profite d'adresser à toutes les habitantes et à tous les habitants de Moutier nos meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année, Fêtes que je vous souhaite douces et lumineuses.

### Nathalie Barthoulot

Présidente de la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ)  
Ministre de l'Intérieur



*Découvrez la  
série de vidéos*

« Bienvenue à Moutier »

# Patrick Tanner



## En tant que responsable du projet d'accueil de Moutier dans le Jura, quel est votre sentiment face à cette première année écoulée? Comment appréhendez-vous celles à venir?

Déjà une année? Franchement je ne vois pas le temps passer tellement les sujets sont variés, captivants mais parfois très prenants aussi. Si le projet « Moutier dans le Jura » comprend de très nombreuses facettes, la finalisation du Concordat constitue actuellement notre priorité absolue car il représente les fondations du projet.

Les négociations se déroulent dans un climat positif et constructif, même si les discussions sont parfois très intenses sur certains sujets plus sensibles. Il est important parfois de prendre du recul pour trouver la bonne voie à suivre et construire un consensus acceptable. Ma motivation et mon énergie sont principalement alimentées par la passion et l'intérêt de découvrir les richesses du fonctionnement de l'Etat jurassien, les spécificités de la commune de Moutier mais aussi les différences de pratiques qu'il existe entre deux cantons voisins. Je suis naturellement ravi d'oeuvrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire pour ce projet historique tant pour le Jura et Moutier mais également plus largement en faveur de la résolution de la Question jurassienne.

## L'arrivée de Moutier signifie un changement institutionnel important pour la ville. Quels seront les travaux à prévoir?

Le Concordat prévoit en effet que les autorités de Moutier pourront adapter, avant la date du transfert, les principales bases légales, le budget et le plan financier de leur ville. Elles pourront aussi fixer une nouvelle quotité fiscale au sein du Canton du Jura. Si l'Etat jurassien devra adapter ses nombreux processus administratifs aux nouvelles frontières territoriales, les autorités de Moutier doivent elles aussi préparer un vrai projet de société qui permettra à la ville de s'épanouir et de rayonner dans son nouvel environnement cantonal et au sein de l'Arc jurassien.

## D'un point de vue du fonctionnement de l'Etat jurassien, quelles sont les opportunités à saisir avec le transfert de la ville de Moutier?

L'arrivée de Moutier permet de repenser certains processus et certaines prestations de l'Administration, en priorité avec les unités administratives déplacées à Moutier.

A l'heure où l'objectif du Gouvernement est de ramener les comptes de l'Etat jurassien à l'équilibre simultanément à l'accueil de Moutier, l'occasion est, à mon avis, idéale de questionner le fonctionnement de l'Etat. Il serait dommage de réduire l'arrivée de près de 10% de population supplémentaire à une simple intégration sans se poser les bonnes questions. Je suis d'ailleurs plutôt optimiste car nous allons dans ce sens, notamment avec le projet de modernisation de l'Etat qui a été transmis au Parlement jurassien par le Gouvernement, parallèlement au Plan équilibre 22-26. Je pense qu'il existe de vraies synergies à exploiter entre l'accueil de Moutier et la modernisation de l'Etat.

# Dans 36 mois

Moutier sera officiellement jurassienne

# employé-e-s de l'Etat bernois

*Conformément à ses engagements, le Gouvernement a récemment initié le processus de reprise des employé-e-s de l'Administration cantonale bernoise au sein de l'Administration cantonale jurassienne.*

Afin de permettre une transition harmonieuse, basée sur un dialogue ouvert et constructif, le Gouvernement souhaite anticiper les démarches de reprise du personnel. Chaque situation est différente et chaque parcours individuel nécessite un traitement et une solution adaptés. Il entend ainsi surtout considérer les besoins et attentes de chacune et chacun afin de pouvoir proposer un emploi au plus près de leurs aspirations professionnelles futures.

## Deux catégories de personnes sont concernées

**A** Les employé-e-s de l'Administration bernoise habitant et travaillant à Moutier avant le transfert de la ville dans la République et Canton du Jura et qui souhaitent à l'avenir travailler au sein de l'Etat jurassien plutôt que de conserver leur emploi au sein de l'Administration bernoise.

**B** Les employé-e-s du Canton de Berne dont le poste sera transféré à l'Etat jurassien.

Si vous êtes concerné-e-s par l'une de ces deux nouvelles opportunités, découvrez comment procéder ci-après.

Le Gouvernement encourage vivement les personnes domiciliées à Moutier à présenter dès maintenant leur dossier de candidature lorsque des postes sont mis au concours au sein de l'Administration cantonale.

A

Les employé-e-s de l'Administration bernoise habitant et travaillant à Moutier avant le transfert de la ville dans la République et Canton du Jura et ayant un intérêt à rejoindre l'ACJU.

### Qui est concerné ?

Les collaboratrices et les collaborateurs qui sont employé-e-s dans une unité prévôtise de l'Administration cantonale bernoise et qui souhaitent travailler à l'avenir au sein du Canton du Jura. Ils ou elles doivent être domiciliés à Moutier.

### Quelles sont les conditions salariales ?

L'échelle de traitement jurassienne sera appliquée aux collaboratrices et collaborateurs si elle est plus favorable ou équivalente à celle en vigueur dans le Canton de Berne. Dans le cas contraire, les employé-e-s conserveront leur salaire nominal jusqu'à ce que le traitement correspondant dans l'échelle jurassienne atteigne un niveau équivalent.

**Horaire de travail, guide RH, échelle des traitements**  
[www.jura.ch/srh](http://www.jura.ch/srh)

### Comment procéder en cas d'intérêt ?

Il faut s'annoncer auprès du Service des ressources humaines de l'Administration jurassienne en remplissant un formulaire prévu à cet effet. Les informations seront traitées de manière strictement confidentielle. Le Service des ressources humaines prendra contact avec les intéressé-e-s afin de constituer un dossier personnel et répondre au mieux aux aspirations professionnelles futures.

**Informations supplémentaires et formulaire d'annonce d'intérêt**  
[www.jura.ch/employesBE](http://www.jura.ch/employesBE)

Dans le but d'initier le processus de recrutement, les personnes concernées et intéressées sont invitées à déposer leur dossier, sans engagement, auprès du Service des ressources humaines **jusqu'au 31 mars 2023**, à l'une des adresses ci-dessous :

**Par courriel**  
[moutier-rh@jura.ch](mailto:moutier-rh@jura.ch)

**Par courrier postal**  
Administration jurassienne  
Service des ressources humaines  
Moutier dans le Jura  
Rue du 24-Septembre 2  
2800 Delémont

B

Les employé-e-s du Canton de Berne dont le poste sera transféré à l'Etat jurassien.

### Qui est concerné ?

L'intégration des postes transférés de l'Etat bernois à l'Etat jurassien se fera par étape, tout comme le retrait des unités administratives bernoises à Moutier. Le périmètre exact des postes concernés par un transfert fait encore l'objet de discussions à l'heure actuelle et dépend, dans certaines situations, de choix politiques à venir. Les autorités des deux cantons régleront ainsi le moment venu les modalités du transfert des employé-e-s d'une administration cantonale à l'autre.

Les deux autorités cantonales se sont d'ores et déjà entendues et s'accordent sur l'importance d'assurer la continuité d'une activité professionnelle bien définie : l'enseignement du cycle obligatoire. Dans ce domaine, les personnes concernées ont déjà reçu un courrier leur expliquant la procédure de transfert.

### Quelles sont les conditions salariales ?

Tous les employé-e-s du canton de Berne, dont le poste sera transféré à l'Etat jurassien, se verront également proposer un contrat de travail et leur salaire nominal sera maintenu, indépendamment de leur lieu de résidence.

**Horaire de travail, guide RH, échelle des traitements**  
[www.jura.ch/srh](http://www.jura.ch/srh)

### Comment procéder en cas d'intérêt ?

Si vous appartenez à cette catégorie, il n'est pas nécessaire d'entreprendre une quelconque démarche.

**Informations supplémentaires**  
[www.jura.ch/employesBE](http://www.jura.ch/employesBE)

*L'Etat jurassien se réjouit de l'arrivée de Moutier et des nouvelles perspectives professionnelles à construire.*



# Les plus beaux points de vue

## Résultats du concours photo

Prendre de la hauteur pour envisager de nouveaux horizons communs. Souvenez-vous, pour envisager de nouveaux horizons communs, nous vous proposons, en mars dernier, de prendre de la hauteur et découvrir les jolis paysages qui composent notre région. Nous vous avons donc invité-e-s à publier les photos de points de vue sur les réseaux sociaux avec le #moutierdanslejura.

La démarche était la suivante: les photos qui obtenaient le plus de « J'aime » seraient alors republiées sur les comptes Facebook et Instagram du Canton et dans ce troisième numéro du magazine.

**N'oubliez pas le hashtag**

#moutierdanslejura

**et les comptes cantonaux!**

 @juraoriginalsuisse

 @juraoriginal



*Solide comme un roc*, photographie de **Gaëtan Schnepf**, prise au Noirmont à proximité des Sommètres.

Publiée sur Instagram le 20 juillet 2022 par @les\_photos\_de\_gaetan

Les clichés de:

@isafun76

@les\_photos\_de\_gaetan

@loic.seuret

ont obtenu le plus de « J'aime » sur les réseaux sociaux.

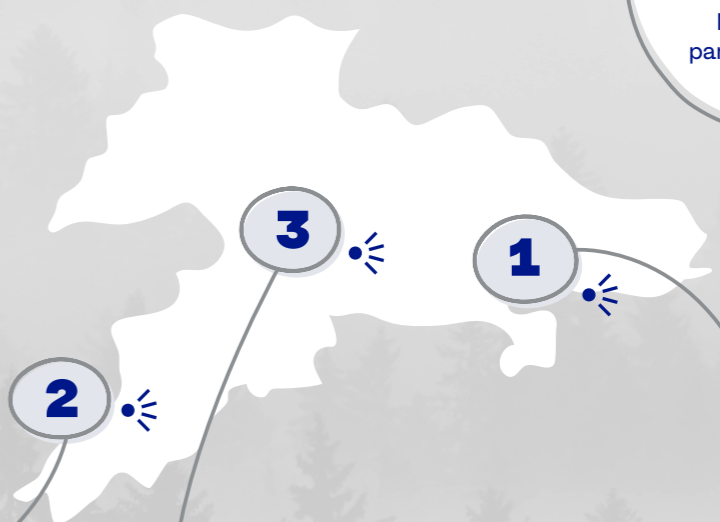
Les photographes ont remporté

*2 entrées pour le Théâtre du Jura*

## Photos gagnantes

**Bravo aux photographes qui ont remporté ce concours!**

Merci à toutes les participantes et à tous les participants.



Depuis les plates-formes, photographie de **Isabelle Courbat** prise au sentier des plates-formes au Mont Raimeux.

Publiée sur Instagram le 25 avril 2022 par @isafun76



*Début juin haut en couleur sur la vallée de Delémont*, photographie de **Loïc Seuret** prise depuis la cabane forestière de la Morée à Glovelier.

Publiée sur Instagram le 9 juin 2022 par @loic.seuret



# Lionel Socchi



*La Promotion économique est déjà à disposition des entreprises prévôtoises. N'hésitez pas à la contacter!*

Lionel Socchi, délégué à la Promotion économique de la République et Canton du Jura, explique les opportunités dont les entreprises de Moutier pourront bénéficier grâce au service jurassien.

## L'environnement économique jurassien est-il favorable aux entreprises prévôtoises ?

Les tissus économiques prévôtois et jurassien possèdent de nombreuses similarités, en particulier au niveau de leurs structures industrielles fortement orientées vers les microtechniques. Les entreprises prévôtoises rejoindront ainsi un tissu économique qui leur sera familier, et qui offre de bonnes conditions-cadres.

Je suis donc persuadé que les entreprises de Moutier intégreront un environnement économique qui leur sera profitable.

## Quelles sont les prestations de la Promotion économique d'ores et déjà à disposition des entreprises prévôtoises ?

Dès à présent, nous sommes à disposition des Prévôtoises et Prévôtois afin de leur assurer une intégration optimale dans l'écosystème jurassien. Nos prestations leurs sont d'ores et déjà ouvertes, hormis celles qui octroient un soutien financier direct. Ces dernières le seront dès 2026.

Nous offrons une mise en relation avec les organismes de coaching et de transfert technologique, les coopératives de cautionnement, les investisseurs et les acteurs de l'économie locale. La promotion économique peut également soutenir la commercialisation et la promotion des exportations, et appuyer les entreprises prévôtoises dans la recherche de locaux ou de terrains ou encore le recrutement de collaboratrices et de collaborateurs.

## Économiquement, le Jura est tourné vers Bâle. Quels en sont les avantages ?

Nous faisons en effet partie, avec Bâle-Ville et Bâle-Campagne, de l'organisation Basel Area Business et Innovation, qui encourage l'établissement d'entreprises étrangères mais aussi l'innovation dans les domaines de la santé et de l'industrie à travers de nombreux programmes et outils. Cette communauté nous permet de tisser des liens forts avec l'industrie et les centres de recherches bâlois.

Soulignons également la proximité de Moutier, précisément à 7 minutes en voiture, avec l'antenne jurassienne du Parc Suisse de l'Innovation Basel Area.

## Vous souhaitez être informé-e-s des actualités de la Promotion économique ?

Rendez-vous sur le site Internet et abonnez-vous à la newsletter!

## Liens utiles

**Site Internet de la Promotion économique**  
eco.jura.ch

**Site Internet de Basel Area Business et Innovation**  
baselarea.swiss

**Site Internet du Parc suisse de l'innovation Basel Area**  
sip-baselarea.com



PROMOTION  
ÉCONOMIQUE

Rue de la Jeunesse 1  
2800 Delémont  
Tél. 032 420 52 10  
promotioneconomique@jura.ch

# Moutier peu à peu jurassienne

*L'intégration de la ville de Moutier au sein du Canton du Jura se réalise dans un esprit de respect, d'échange et de co-construction avec les Prévôtoises et Prévôtois. C'est seulement ainsi que le sentiment d'appartenance sera renforcé et qu'une évolution commune sera assurée.*

Même si Moutier sera formellement jurassienne dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'Etat jurassien tient à lui faire une place au plus vite. L'heure est donc au travail opérationnel, et l'Administration cantonale s'y attèle avec énergie et conviction, afin que Moutier devienne progressivement jurassienne. Découvrez l'avancement des travaux dans les pages qui suivent.



## Scolarité obligatoire

L'existence des établissements scolaires des degrés primaire et secondaire I à Moutier est garantie, naturellement. Ils viendront compléter l'organisation de l'école jurassienne.

Comme le Gouvernement l'a toujours affirmé, en accord avec les autorités de Moutier, les écoles prévôtoises pourront continuer d'accueillir des élèves en provenance des communes voisines, grâce à la conclusion de conventions intercantionales.

Dans le cas de la commune de Moutier, la proposition jurassienne s'appuie sur la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions signée par plusieurs Cantons, dont celui du Jura et celui de Berne. Elle fixe notamment un montant forfaitaire pour la scolarisation des élèves entre cantons, hors transports scolaires.

L'école secondaire de la Courtine à Bellelay constitue un exemple intercantonal qui fonctionne parfaitement depuis plus de 40 ans et qui n'a jamais été remis en question. Les élèves bernois et jurassiens partagent les mêmes bancs d'école et peuvent suivre leur formation dans les filières post-obligatoires de leur canton respectif.

La solution jurassienne est simple et pragmatique. Elle permet aux élèves des villages avoisinants de poursuivre leur formation à Moutier dans d'excellentes conditions pédagogiques. En englobant de manière forfaitaire l'ensemble des coûts liés à la formation, elle limite en outre les risques et les impondérables financiers des communes concernées.

La responsabilité d'organiser et d'assurer l'offre de scolarité obligatoire incombe toutefois aux communes bernoises et la décision finale leur appartient souverainement. Une détermination est attendue durant le premier semestre de l'année 2023.





### Formations postobligatoires à Moutier (secondaire II)

Les Cantons du Jura et de Berne se sont entendus pour instaurer un groupe de travail chargé d'analyser et de discuter globalement la répartition de l'offre de formation du secondaire II entre les Cantons, y compris pour la période de transition à venir. Le but commun est de préserver au maximum les synergies intercantionales existantes.

Ce groupe de travail, composé de manière paritaire et issu des institutions et des services concernés des deux Cantons, devrait rendre ses conclusions d'ici au printemps 2023. Dans l'intervalle, les Gouvernements se sont engagés à ne pas communiquer publiquement les solutions envisagées avant qu'elles ne soient consolidées par les instances compétentes.

L'analyse menée permettra de dégager, ultérieurement, un scénario visant à assurer l'équivalent d'une division du CEJEF à Moutier, sous une forme ou sous une autre, comme s'y est engagé le Gouvernement. Dans tous les cas, des filières artisanales seront dispensées à Moutier.



### GéoPortail

Toujours dans le but de supporter le processus d'intégration de la ville de Moutier, les données de la mensuration officielle de la commune prévôtoise ont été ajoutées dans le GéoPortail du Canton du Jura, en accord avec les autorités bernoises. La commune de Moutier n'étant pas encore jurassienne, sa future frontière cantonale est représentée avec un traitillé.

Un thème « Moutier » a également été ajouté dans l'offre du GéoPortail. Il permet de présenter des géodonnées sur le territoire communal qui ne répondent pas encore aux standards du Canton du Jura. Ce thème permet par exemple de visualiser les bâtiments cantonaux bernois.

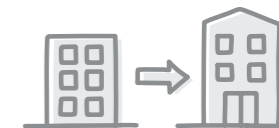
**Découvrez ces nouvelles données sur le GéoPortail**  
[geo.jura.ch](http://geo.jura.ch)



### Droits politiques

Avant même la date du transfert, les Prévôtoises et les Prévôtois pourront déjà exercer leurs droits politiques dans le Jura. Le Concordat intercantonal leur permettra en particulier de participer aux élections cantonales organisées avant la date du transfert : les Prévôtoises et Prévôtois pourront choisir leurs élu-e-s, faire campagne sur les listes jurassiennes et se présenter au Gouvernement ou au Parlement. Comme le Gouvernement jurassien s'y est engagé, des sièges leur seront réservés au Parlement. Ces aménagements permettront de donner un poids politique à la ville de Moutier.

De plus, contrairement à ce qui prévaut actuellement en droit bernois, les personnes étrangères bénéficieront elles aussi des droits politiques, conformément à la loi jurassienne, et pourront exercer leur droit de vote de manière anticipée. Le corps électoral de Moutier se verra ainsi agrandi et pourra activement contribuer aux enjeux politiques jurassiens.



### Administration cantonale jurassienne localisée à Moutier

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, une réorganisation des structures administratives sur le territoire cantonal est elle aussi en cours de préparation.

En raison de l'importance de la ville de Moutier, notamment de son rôle de commune-centre, le Parlement et le Gouvernement se sont engagés à ce que Moutier puisse accueillir une part significative de l'Administration jurassienne.

Comme cela avait été annoncé, le Service des contributions, le Service de l'informatique, le Contrôle des finances et l'Office des sports rejoindront la cité prévôtoise.

Pour ce faire, une étude est actuellement portée par le Service des infrastructures afin de définir l'organisation et l'aménagement des futurs locaux en adéquation avec les standards cantonaux actuels et les besoins des unités administratives concernées par un déménagement.

La localisation définitive des différentes unités à Moutier devrait être connue d'ici la fin 2023. Une étroite coordination devra intervenir avec le Canton de Berne en ce qui concerne le retrait des unités administratives bernoises à Moutier et l'arrivée des entités jurassiennes.





Suivez l'avancée du projet  
sur le site ...

[www.jura.ch/moutier](http://www.jura.ch/moutier)

... et sur les réseaux sociaux  
avec le hashtag

*#moutierdanslejura*



## PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

### **Tropicana Beach Contest**

26.01 au 28.01.2023, Bassecourt

### **Fête du chien nordique**

28.01 au 29.01.2023, Saignelégier

### **SnowUp Interjurassien**

04.02.2023, Saignelégier

### **Carnaval Bassecourt**

17.02 au 21.02.2023

### **Carnaval Le Noirmont**

17.02 au 22.02.2023

### **Carnaval Delémont**

19.02 au 21.02.2023

### **Critérium Jurassien**

31.03 au 01.04.2023, Saignelégier

à suivre ...

**MOUTIER**

**JURA CH**  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

# Ouverture prochaine de la procédure de consultation du Concordat

**Le transfert de Moutier dans la République et Canton du Jura repose sur un pilier central: le Concordat intercantonal. Il est aujourd'hui en voie de finalisation et sera prochainement mis en consultation.**

Conformément à la Feuille de route signée en 2021, les négociations en vue du transfert de la commune sont préparées et coordonnées par les deux délégations désignées par les Gouvernements. Durant l'année écoulée, les discussions se sont généralement déroulées de manière constructive et sereine dans la plus stricte confidentialité.

Dans le cadre de l'élaboration du Concordat, les deux Cantons poursuivent l'objectif commun de rechercher des solutions qui sont à la fois équilibrées, équitables et pragmatiques, dans l'intérêt des citoyen-ne-s des deux cantons et susceptibles de recevoir l'aval des deux Parlements et des deux populations respectives.

Le Concordat est aujourd'hui sur le point d'aboutir et sa validation par les deux Gouvernements est imminente. La procédure de consultation devrait ainsi s'ouvrir au début de l'année 2023 et le Concordat sera alors rendu public.

Une fois la phase de consultation terminée, le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois procéderont à la signature du Concordat intercantonal, lequel servira de socle à l'élaboration de l'ensemble des accords d'exécution à venir. L'adoption par les Exécutifs cantonaux devrait intervenir durant le premier semestre de l'année prochaine.



# LES 7 ÉTAPES DU TRANSFERT



## Négociation

du Concordat intercantonal entre le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois



1<sup>er</sup>  
semestre  
2023

## Signature

du Concordat intercantonal entre le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois



1<sup>er</sup>  
semestre  
2024

## Votations populaires

sur le Concordat intercantonal dans les cantons du Jura et de Berne



2<sup>e</sup>  
semestre  
2023

## Approbation

du Concordat intercantonal par le Parlement jurassien et le Grand Conseil bernois



2<sup>e</sup>  
semestre  
2024

## Approbation

par les Chambres fédérales de l'arrêté modifiant la frontière des cantons du Jura et de Berne



1<sup>er</sup>  
semestre  
2025

## Entrée en vigueur

de la décision des Chambres fédérales par le Conseil fédéral



1<sup>er</sup>  
janvier  
2026

## Transfert

effectif de la ville de Moutier



**CARTE BLANCHE**





**CARTE BLANCHE À**

# **Dexter** *Maurer*



Pour chaque édition du magazine, un créateur ou une créatrice est invité-e à exprimer en illustration ce que représente pour lui ou elle l'arrivée de la ville de Moutier dans le Canton du Jura.

L'artiste Dexter Maurer livre une carte blanche pour cette 3<sup>e</sup> édition, il la décrit ainsi :

*« J'ai voulu illustrer ce moment historique avec un Diplodocus brandissant fièrement un drapeau jurassien ainsi qu'une cape blanche (en référence au drapeau blanc) au sommet des gorges. Au-delà des merveilleuses traces qu'il a laissées dans notre canton, il symbolise pour moi le temps et les diverses générations impliquées dans l'arrivée de Moutier dans le canton du Jura. »*

Dexter Maurer naît en 1994 dans la ville de Porrentruy, et grandit à Delémont. Passionné par le dessin, il débute ses études à l'Ecole Professionnelle des Arts Contemporains (EPAC) de Saxon en 2009. Fraîchement diplômé, il revient dans le Jura afin d'approfondir son savoir-faire.

En parallèle à ses études, ses interventions artistiques se font de plus en plus fréquentes notamment lors de festivals de bande dessinée et d'expositions artistiques. Dexter Maurer se crée avec le temps un vrai réseau et se démarque dans le monde de l'illustration au niveau international. À titre d'exemples, la marque de sport Nike le mandate pour plusieurs collaborations et il participe notamment à la réalisation d'un clip-vidéo pour les artistes Ariana Grande et The Week-end, qui engendrera plusieurs millions de vues sur Internet.

**Découvrez et suivez  
l'artiste sur ses  
réseaux sociaux**

@dextermaurer sur Instagram  
Dex Maurer sur Facebook  
dextermaurer.tumblr.com